



COMMUNE  
D'AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE  
45330



N° 2021\_23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre octobre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE, légalement convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier CITRON, Maire.

Présents : Mesdames Virginie RIVES, Gloria SEQUEIRA (arrivée à 19h52), Gwenaëlle RENAUDIE, Élodie GAMBART.

Messieurs Olivier CITRON, Didier EUVRARD, Pierre-Yves HURFIN, Mickaël NOUZIER.

Absents Excusés : Madame Marie-Frédérique BELOEIL (Pouvoir à Gloria SEQUEIRA)

Monsieur Stéphane HLUBOVIC (Pouvoir à Olivier CITRON)

Secrétaire de Séance : Madame Élodie GAMBART.

**2021\_23 REGLEMENT COMMUNAL DE VOIRIE**

Monsieur Pierre-Yves HURFIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint donne lecture du projet de Règlement Communal de Voirie qui comporte quatre grandes parties :

- Dispositions Générales,
- Dispositions Spécifiques,
- Droits et obligations de la Commune,
- Droits et obligations des Riverains.

Mesdames Élodie GAMBART et Gwenaëlle RENAUDIE évoquent les problèmes de déjections animales, notamment l'incivilité des propriétaires, il sera étudié le coût et la mise en place de distributeurs, poubelles spécifiques ainsi que des panneaux dédiés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité le Règlement Communal de Voirie (annexé à la délibération).

VOTE : ABSENTION 1 (G. Renaudie) CONTRE 0 POUR 7

Le Maire,  
Olivier CITRON.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 08.10.2021  
Et de la publication le 06.10.2021

